

**ARRÊTÉ N° DEC1-2026-18
NOMMANT LA PRÉSIDENTE DU JURY
DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**ACADÉMIE DE CRÉTEIL, ACADÉMIE DE PARIS,
ACADÉMIE DE VERSAILLES ET ADMINISTRATION CENTRALE**

SESSION 2026

La rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Île-de-France ;
Le recteur de l'académie de Créteil ;
Le recteur de l'académie de Versailles ;
et
La cheffe du service de l'action administrative et des moyens.

Vu les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;

Vu le code de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

- ARRÊTENT -

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2026, présidente du jury des concours interne et externe pour le recrutement de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'académie de Paris, de l'académie de Créteil, de l'académie de Versailles et pour l'administration centrale, Monsieur Jean-Michel BOUQUINET, personnel de direction, principal, collège Simone Veil, Mandres-les-Roses (94), académie de Créteil. Madame Carole BERNERON, attachée principale d'administration de l'Etat, fondée de pouvoir, Lycée George Sand, Domont (95), académie de Versailles est nommée suppléante du Président dudit jury.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil le 18 mars 2026

**Pour la rectrice de la région académique
d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris
chancelière des universités de Paris et
d'Île-de-France,
la secrétaire générale de l'académie de Paris**


Delphine VIOT

**Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général de l'académie de Créteil**


Mehdi CHERFI

**Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général de l'académie de Versailles**


Benoît VERSCHAEVE

**La cheffe du service de l'action administrative
et des moyens**


Marie-Hélène PERRIN